



# « Lancement à Bruxelles du Tribunal Russell sur la Palestine » en présence de Ken Loach et Paul Laverty

24 février 2009

## PRESENTATION

Historiquement, le Tribunal Russell a siégé pour la première fois sous la présidence de Jean-Paul Sartre à Stockholm en 1967, sur l'agression du gouvernement états-unien à l'encontre du peuple vietnamien. Il est né de la volonté d'intellectuels révoltés par l'impunité intolérable des Etats-Unis dans la guerre du Vietnam (Bertrand Russell, Lelio Basso, Guenther Anders, Jean-Paul Sartre, James Baldwin, Simone de Beauvoir, Lazaro Cardenas, Stokely Carmichael, Isaac Deutscher, Gisèle Halimi, Laurent Schwartz...).

Son objet était de « prononcer un jugement moral (tribunal des consciences) dans les cas où les lois en vigueur ne consentent pas de procès et de jugements normatifs ».

Le Tribunal Russell sur le Vietnam a eu un impact important dans l'opinion publique internationale en produisant un travail d'expertise rigoureux sur les crimes de guerre commis par les USA et en s'appuyant sur une médiatisation forte, grâce à l'appui de personnalités intellectuelles et artistiques reconnues et respectées.

Dans les années 70, le Tribunal Russell II, présidé par Lelio Basso, tint trois sessions à Rome, Bruxelles puis de nouveau Rome pour statuer sur l'impunité dont bénéficiaient les auteurs de crimes contre l'humanité en Amérique Latine (Brésil, Argentine, Chili).

Aujourd'hui, après deux ans de préparation, c'est un Tribunal Russell sur la Palestine qui va se mettre en place avec le même souci de rigueur et la même volonté de toucher l'opinion publique par un appui international le plus large.

Nous espérons que de nombreux Comités Nationaux d'Appui au Tribunal Russell sur la Palestine seront créés pour soutenir et être partie prenante de ce projet, notamment en France. Nous aurons à soutenir avec force ce projet tant financièrement (nécessaire pour en faire la médiatisation indispensable) que sur un plan d'information ou de participation au travail d'expertise. Nous y reviendrons bientôt après la conférence de presse du 4 Mars.

« **Tribunal Russell sur la Palestine** »

Le « Tribunal Russell sur la Palestine » vise à réaffirmer la primauté du droit international comme base du

règlement du conflit israélo-palestinien. Il ne s'agit pas pour ce tribunal de dire le droit, d'autres instances faisant autorité l'ont déjà exprimé, notamment la Cour Internationale de Justice, dans son avis sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, analysant à cette occasion les dispositions pertinentes du Droit International Humanitaire et du Droit International des Droits de l'Homme ainsi que les dizaines de résolutions internationales concernant la Palestine.

Il s'agit de se pencher sur l'inapplication du droit alors même qu'il a été si clairement identifié. Notre entreprise commence là où l'avis de la CIJ s'est arrêté : identifier les responsabilités découlant de l'énonciation du droit, notamment les responsabilités de la communauté internationale. Cette dernière ne peut continuer à fuir ses obligations.

Le récent conflit dans la bande de Gaza, et les violations massives du droit international par l'Etat d'Israël rendent notre démarche d'autant plus nécessaire et urgente. Durant ce conflit, la population civile a été exposée à toutes les atrocités de la guerre : nulle part où se réfugier ou fuir, nulle organisation internationale pouvant les protéger, nul droit capable de servir de rempart contre les massacres, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

Ce tribunal est dès lors une contribution à la longue lutte pour l'édification et la consolidation du droit international. Nous sommes les dépositaires de ce droit que des générations ont contribué à forger pour être l'expression de valeurs humaines et universelles. Les générations futures nous jugeront sur l'état dans lequel nous léguerons ce droit. Le droit international ne peut être un instrument de la politique de deux poids deux mesures. Sa crédibilité repose sur le fait que son respect s'impose quelque soit l'identité de ceux qui le violent et celle des victimes de ces violations. Nous, société civile consciente que l'affaiblissement du droit annonce le règne de la violence avons décidé d'en être les premiers défenseurs.

Le tribunal Russell sur la Palestine est à ce titre un acte citoyen. Intellectuels, militants de la paix, juristes, politiques, membres d'organisations internationales ont tous répondu à cet appel pour mettre en lumière les responsabilités qui incombent à nos gouvernements. Il ne suffit pas de dénoncer la violation du droit, il faut œuvrer pour y mettre un terme. Or nos gouvernements pêchent non seulement par leur inaction mais aussi parfois en contribuant directement ou indirectement à la pérennisation de l'illégalité. Ce tribunal d'opinion mettra ces violations sur la place publique. Cette action vise à déclencher une prise de conscience de la lourde responsabilité de la communauté internationale dans la perpétuation de ce conflit. En espérant que cette prise de conscience puisse être salvatrice pour les peuples de la région et pour nous-mêmes.

Ainsi ce tribunal est aussi une pierre importante apportée par des personnes du monde entier à l'édifice de la paix. L'occupation est le principal obstacle à une paix juste et durable au Proche-Orient. Or l'impunité permet la perpétuation de l'occupation, ruine la perspective d'un Etat palestinien viable, prolonge l'injustice et mène inexorablement à la violence. En nous dressant contre cette impunité, à la continuation de cette injustice qui dure depuis plus de 60 ans, nous œuvrons pour que cette région soit promise à un avenir différent afin que Palestiniens et Israéliens, dont certains ont contribué pleinement à notre démarche, ainsi que l'ensemble des peuples de la région puisse jouir d'un avenir de paix, de coexistence et de sécurité.

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [ARCHIVES](#) >

- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Lancement-a-Bruxelles-du-Tribunal,1558>